



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGénéral/CH

Paris, le 20 septembre 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : Filles et Staps : inégalité d'orientation et mixité du métier de professeur d'EPS en péril.

Madame la Ministre,

Nous tenons à vous alerter, suite au travail mené par le Centre EPS & Société dont vous avez déjà eu connaissance l'an dernier, sur la question de la raréfaction des femmes en Staps et sur la nécessité de prendre à bras le corps ce dossier, important pour l'avenir de l'EPS et du sport en termes d'égalité femmes-hommes.

Nous partons d'un constat : il y a actuellement moins d'un tiers de filles en Staps, seulement 25% d'entrantes en première année de Licence en 2015, certaines promotions à 10% en 2016. Au CAPEPS, la diminution se poursuit avec seulement 31,7% de femmes reçues en 2016, alors que le métier était encore paritaire il y a peu (actuellement 44% de femmes). Cette évolution, si elle n'est pas freinée à temps, se traduira, à très court terme, par de très nombreuses équipes enseignantes d'EPS uniquement masculines. Cette situation aura également des conséquences sur les métiers du sport où les femmes sont encore très peu nombreuses (11% d'entraîneurs et directrices techniques nationales, 26% de conseillères techniques nationales), alors que la part des femmes pratiquant un sport augmente régulièrement.

La filière Staps n'est pas totalement à part, puisqu'il n'y a que 25% de femmes dans les filières scientifiques, alors qu'elles sont sur-représentées dans les cursus de langues, lettres, droit (au plan général, 55% des étudiants sont des étudiantes). Mais si ces dernières années, des actions pour l'égalité professionnelle ont valorisé la prise de conscience dans les carrières scientifiques, d'autres champs sont peu investis (métiers littéraires, culturels) et aucune étude ne concerne le champ des métiers du sport.

Face à ce problème, le SNEP-FSU a initié, depuis plus d'un an, un travail avec le Centre EPS & Société et des chercheurs/ses de STAPS. Cela s'est traduit par :

- [un texte d'alerte](#) envoyé au MENSUR, au MVJS, et aux réseaux « égalité » liés au gouvernement (Haut conseil à l'égalité, mission égalité des rectorats, des universités), à la conférence des directeurs de Staps, et à la presse.
- la demande de soutien pour produire une enquête vers les lycéennes (pour mieux comprendre pourquoi elles ne vont plus en Staps).

Nous avons reçu le soutien de la C3D Staps, une bonne écoute (sans pour autant nous accorder de l'aide concrète) de la part du HCE, de la mission égalité de la DGESCO, de l'enseignement supérieur ...

Restant actuellement sans réponse de votre part, ni de votre conseillère « sport », nous vous sollicitons à nouveau.

Cette question de la raréfaction des filles en percute une autre : celle de la capacité d'accueil et du tirage au sort en Staps

En effet, les universités ont été de nouveau confrontées en juin à une forte demande d'inscriptions en STAPS (220 000 demandes via APB, tous vœux confondus). Ne pouvant y répondre, faute de conditions d'accueil suffisantes, les Universités procèdent à des tirages au sort qui ne sont pas légaux (2000 étudiants concernés selon l'Anestaps). Mais le sous-encadrement des Staps est tel que la solution ne peut être que juridique (11 000 vœux n°1 n'ont pas été satisfaits selon la C3D Staps). Il faut s'attaquer à la fois au problème du nombre d'étudiants à accueillir, le rapporter à la baisse endémique des moyens à l'université en général, au projet du gouvernement d'obtenir 50% d'une génération au niveau licence, au principe de non-sélection, à l'échec en 1^{ère} année de Licence (de l'ordre de 50%), etc. On voit dans ce contexte qu'il sera impossible de régler la question des filles sans poser le problème général des Staps.

En conséquence, nous vous demandons :

- d'ouvrir une conférence de consensus sur l'entrée en Staps, avec tous les acteurs concernés, et de dégager les moyens nécessaires à des conditions de travail et d'études de qualité pour tous et toutes. Fille ou garçon, chacun.e doit pouvoir entrer et réussir en Staps. La visée devrait être : plus aucun tirage au sort en Staps à la rentrée prochaine !
- de soutenir l'enquête vers les lycéennes, initiée par notre collectif, et d'accorder les moyens pour que cette enquête puisse être traitée correctement dans une dizaine d'académies. C'est une condition pour prendre des mesures à long terme.
- d'informer les recteurs de la nécessité de mieux prendre en compte un certain nombre de paramètres pour favoriser l'égalité de l'accès au sport (options, classes sportives ouvertes aux filles, production de données sexuées).
- d'étudier toutes les possibilités de revenir à une parité des équipes de professeurs d'EPS dans les établissements (rappelons qu'il y a quelques années, la parité était régulée par le concours de recrutement et des postes fléchés hommes-femmes). C'est une condition pour que l'EPS permette « à tous les élèves filles et garçons, ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportives » de devenir « un individu citoyen, lucide, physiquement et socialement éduqué, dans le but de vivre ensemble » (programmes des cycle 3 et 4).

De son côté, le SNEP-FSU s'engage :

- à mobiliser la profession pour, notamment, assurer le succès de l'enquête auprès des lycéennes.
- A mobiliser ses militant.e.s pour travailler localement la question avec les rectorats, les IPR, les missions égalité du rectorat, les conseils régionaux, les DRJS.
- à poursuivre sa collaboration avec les chercheurs et chercheuses mobilisés sur cette problématique « femmes et staps »
- à alerter l'opinion en faisant fructifier ses partenariats avec les associations étudiantes, de parents d'élèves, les directeurs de staps,
- à travailler sur le sujet avec les fédérations sportives, directement concernées par la faible participation des femmes au métier du sport, au plan local et national.

Espérant une rencontre avec vous sur ce sujet, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire général



Claire PONTAIS
Secrétaire générale adjointe